DEPARTEMENT DE LA MARNE MAIRIE DE MARSON

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2023

Date de convocation : 28 septembre 2023

<u>Lieu et heure de la réunion</u> : la réunion s'est tenue dans la salle du RDC de la mairie de MARSON à 20h30

<u>Présents</u>: Noël VOISIN DIT LACROIX, Karine MUSART, Katia DAUTELLE, Gérard HERMANT, Annie WILK, Danièle MICHEL, Reine LE LUEL, Fréderic BOITEUX, Jean-Philippe LEVEQUE, Anne-Françoise VALLERY

Absent excusé: Jérôme MALLET

Secrétaire de séance : Danièle MICHEL

1 - Approbation du compte rendu du conseil Municipal du 5 septembre 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, valide le compte-rendu.

2-D'elib'eration n° 08012023 : convention d'occupation précaire, parcelles cadastrées lieudit « La Gorgeotte », section YA n° 20 et lieudit « Sur les Fossés », section YB n° 94 du 01/10/2023 au 30/09/2024

L'incident de paiement étant réglé, le conseil peut délibérer.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, renouvelle la location des 2 parcelles à Monsieur Christian MOLÉ.

3 – Nomination d'un correspondant incendie pour le SDIS 51

Monsieur Gérard HERMANT est nommé correspondant du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Marne (SDIS). Un arrêté portant désignation d'un correspondant Incendie et Secours sera rédigé et transmis au préfet et au SDIS.

4 – Organisation de la cérémonie du 11 Novembre

La commémoration de la victoire de la première guerre mondiale se fera à Marson pour l'ensemble des communes de la vallée de la Moivre ; les élus et la population sont invités à y participer. Rendez-vous à 11h30 au monument aux morts de la commune ; un vin d'honneur clôturera cette manifestation.

5 – Délibération n° 08022023 : avis sur une demande d'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc éolien dit « Parc Éolien de Bronne Sans Souci » sur le territoire des communes de Coupéville et de Vanault-le-Châtel présentée par la Société SAS PARC EOLIEN DE BRONNE-SANS-SOUCI

Ce parc est situé sur les communes de Coupéville et de Vanault le Châtel.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de donner un avis favorable à ce projet.

6 - Délibération n° 08032023 autorisant la commune de Marson à percevoir la dotation de 1000€ versée par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse à l'école Arc-en-Ciel

La directrice de l'école demande à la commune de percevoir le prix des éco-délégués de 1000€ pour lui faciliter la gestion des achats pour l'aire terrestre éducative.

La commune réglera les dépenses à hauteur de 1000€ ; ceci apporte une petite charge de gestion pour le secrétariat de mairie

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de donner un avis favorable.

7 - Organisation et date de la mise en place de l'ancienne porte du tabernacle dans l'église

Date de mise en place : le maire informe le conseil de son entretien avec Don Paul.

Il est favorable à la mise en place de cette porte du tabernacle et propose qu'elle soit installée sur le pilier de droite en regardant le chœur mais côté nef

Les messes sur Marson sont programmées le 25/11, le 27/1 et 24/02 à 18h00.

Le conseil retient la date du 27/01/2024.

Les invitations seront lancées auprès des maires de la vallée, du président de la CCMC, des Anciens Combattants et de Monsieur BASSE.

Reste à définir le texte explicatif qui sera apposé à côté de la porte.

8 - Point d'avancement des travaux en cours

Sécurité routière : le dossier est en attente du préchiffrage par ADP et de l'avis du Département. Au vu du dossier de création d'un trottoir sur la RD1, le SIEM pose la question « pourquoi la commune ne procède pas à un enfouissement des réseaux ? ».

Monsieur le Maire a donc demandé un chiffrage pour cette partie ; le montant estimé du SIEM serait de 26128,40€ à la charge de la commune.

Le conseil regrette que cet effacement s'arrête au carrefour de la RD1 et de la RD79 et demande au maire de faire chiffrer l'effacement de ce tronçon, quitte à financer le coût de l'opération par l'emprunt.

Une demande de DETR pourra également être effectuée.

Lotissement GFA DOMMANGET/ARNOULD : le SIEM a revu le chiffrage de la desserte électrique à 9360€, à la charge du lotisseur

SPL-XDMAT: l'achat de l'action est lancé, l'adhésion est effective et la résiliation de la passerelle du prestataire JVS a été demandée pour le 31/12/2023.

Emploi communal : cet emploi aidé est renouvelé pour 6 mois mais c'est la dernière fois. Audelà, la commune devra supporter la totalité des salaires et charges

SYMSEM: le règlement du SYMSEM sera revu pour les professionnels exerçant leur métier à la même adresse que leur domicile (artisans, agriculteurs, nourrices, ...). Actuellement, ils sont dotés d'un bac supplémentaire. A l'avenir, si le conseil syndical valide la proposition, il n'y aura plus de bac supplémentaire mais une surtaxe.

La « base adresse locale » du village a été mise à jour ; les habitations ou bâtiments nouvellement adressés feront l'objet d'un courrier d'information et de nouvelles plaques de rues seront posées.

Ecole Arc en Ciel - fête de l'Aire Terrestre Éducative le 29/09/2023 : les éco-délégués souhaitent mettre en place de nouvelles installations :

- un récupérateur d'eau : le conseil est favorable, il pourrait être installé à côté des toilettes de la mairie
- une mare : le conseil municipal attire l'attention sur la sécurité
- une ruche : oui mais elle ne peut être installée à proximité de l'école car la loi ne le permet pas. Le terrain communal situé route de Francheville pourrait l'accueillir.
- un hôtel à lézards : à définir.

Eclairage public : suite au passage en LED, EDF va procéder à la baisse de puissance des raccordements.

9 - Informations et questions diverses

Vélo cross organisé par l'ASCMN : le 2 Décembre 2023

Concours de belotte prévu le 13 Janvier 2024

Les vœux de la commune le 13 janvier 2024, une de ces 2 dernières dates est à revoir

Prochain conseil le 7 Novembre 2023 à 20h30